

QUELLES CONDITIONS ?

N'IMPORTE QUELLE ENTREPRISE
quel que soit sa taille et sa forme juridique

UNE ENTREPRISE FAISANT L'OBJET D'UN PLAN DE SAUVEGARDE
ou de redressement judiciaire ou étant en cours de procédure amiable (conciliation et mandats ad hoc)

QUEL MONTANT ?

MONTANT DE LA GARANTIE DE L'ÉTAT

PME / TPE



90%

CE PRÊT PEUT REPRÉSENTER



JUSQU'À **3 MOIS**
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

IL EST POSSIBLE DE

RÉGROUPEZ PLUSIEURS PRÊTS D'UN MONTANT CUMULÉ

≤ 25%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES

2 ANS

DE MASSE SALARIALE pour une entreprise en création ou innovante

COMMENT ?

1

PRENDRE UN RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE BANQUE HABITUELLE
pour une demande de prêt

2

LA BANQUE DONNE UN PRÉ-ACCORD POUR UN PRÊT
après examen de votre situation (critères d'éligibilité, situation de l'entreprise)

3

LA BANQUE ACCORDE LE PRÊT
sur confirmation du numéro unique par Bpifrance

4

CONNECTER-VOUS SUR LA PLATEFORME DE BPIFRANCE
pour obtenir un identifiant unique afin de le communiquer à votre banque

5

L'ENTREPRISE FOURNIT SON SIREN, LE MONTANT DU PRÊT ET LE NOM DE L'AGENCE BANCAIRE
Pendant le premier mois du dispositif, vous ne pourrez obtenir qu'un seul numéro unique. L'entreprise ne le demande donc qu'après avoir obtenu un pré-accord de la banque



QUID DU REMBOURSEMENT ?

LES TAUX D'INTÉRÊT SONT FIXÉS EN FONCTION DE LA DURÉE DE REMBOURSEMENT
(plus la durée d'emprunt est courte moins c'est cher)

Dans les conditions actuelles de taux, les banques se sont engagées à proposer une tarification maximale de :

1 à 1,5% pour des prêts remboursés d'ici **2022 ou 2023**

2 à 2,5% pour des prêts remboursés d'ici **2024 à 2026**

*coût de la garantie de l'État compris.

AUCUN REMBOURSEMENT EXIGÉ LE 2 PREMIÈRES ANNÉES

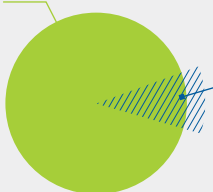
Remboursement possible en différé de deux ans après la souscription. L'entreprise aura ensuite quatre ans pour rembourser son prêt

CETTE MESURE A ÉTÉ VOTÉE DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022.

LE PGE EN CHIFFRES

141 MILLIARDS

d'euro distribués aux entreprises françaises



12 MILLIARDS
pour le secteur de la construction*

* Toutes tailles confondues en incluant les entreprises des travaux publics ainsi que les promoteurs immobiliers

FOCUS SUR LE BÂTIMENT



62 000 BÉNÉFICIAIRES

TOUTES TAILLES CONFONDUES*



= **8,1 MILLIARDS**



= **[131 K€]**

DONT

< 20 SALARIÉS

17 200 BÉNÉFICIAIRES
sur 43 900 entreprises

= **2,7 MILLIARDS**

= **[157 K€]**

< 10 SALARIÉS

12 800 BÉNÉFICIAIRES
sur 34 000 entreprises

= **1,4 MILLIARDS**

= **[113 K€]**

*Sauf entreprises individuelles

Source : Banque de France

POUR EN SAVOIR +

